

# RALLYE

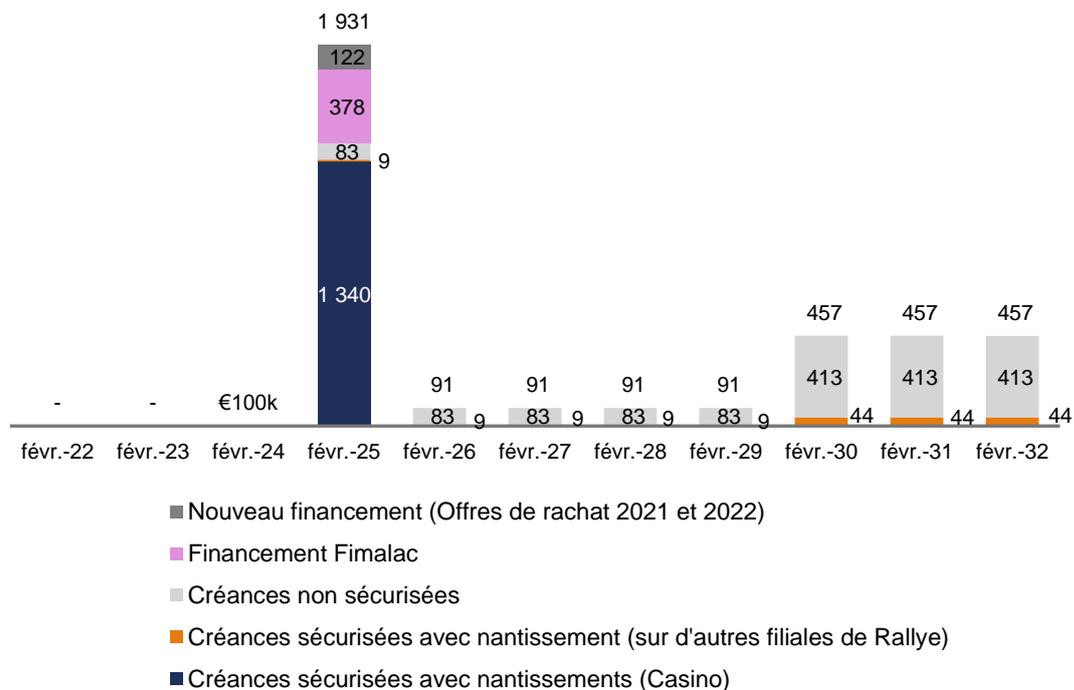
## Approbation de la modification du plan de sauvegarde de Rallye dans le cadre de l'offre globale de rachat lancée par Rallye sur sa dette non sécurisée et annonce de la date de règlement-livraison

Paris, le 9 mai 2022 – Rallye annonce que le Tribunal de commerce de Paris a approuvé ce jour la modification de son plan de sauvegarde, autorisant ainsi la réalisation effective de l'offre globale de rachat de sa dette non sécurisée lancée le 23 mars 2022 (l'« **Offre de Rachat** ») (cf. communiqué de presse de Rallye en date du 23 mars 2022).

En conséquence, le règlement-livraison de l'Offre de Rachat interviendra le 16 mai 2022.

Rallye dépensera 36,6 millions d'euros en numéraire pour acquérir 242,3 millions d'euros de montant nominal de dette non sécurisée, soit une réduction du montant total de sa dette financière nette d'environ 234,8 millions d'euros (incluant les intérêts courus). Le montant total de dette non sécurisée acquis dans le cadre de l'Offre de Rachat se décompose entre les différents instruments selon la répartition figurant en annexe au communiqué de presse diffusé par Rallye le 6 avril 2022.

A l'issue du règlement-livraison de l'Offre de Rachat, le profil de remboursement de l'endettement financier de Rallye sera le suivant :



La diffusion du présent document dans certaines juridictions peut être limitée par la loi. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires.

Contact presse :

PLEAD

Étienne Dubanchet +33 6 62 70 09 43 [etienne.dubanchet@plead.fr](mailto:etienne.dubanchet@plead.fr)